Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20261029-65_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 29 OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD - A. MEHAT - B. LECUE - C. MARCAULT – A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON - JM. PINARD – N. JOLIVEL – V. ROUSSEAU - C. ALLAIN – JA. RAMAGE
REPRESENTÉS : JL. BOSSE pouvoir à JM. PINARD,
J. HODY pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES :

A. MEHAT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 23/10/2026

DÉLIBÉRATION N° 65-2026 : AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

M. le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance de Bretagne Porte de Loire Communauté,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-128 du Conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté du 30 juin 2026 portant débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;
Vu la délibération n°2026-139 du Conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté du 15 septembre 2026 relative à la présentation du projet de pacte de gouvernance et sollicitant l'avis des communes membres ;
Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes membres ;
Considérant que le pacte de gouvernance constitue un outil de dialogue et de coopération destiné à préciser les modalités de fonctionnement et d'association des communes membres aux processus décisionnels de l'établissement public de coopération intercommunale ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux intervenu en mars 2026, le Conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté a décidé, après débat tenu le 30 juin 2026, d'engager l'élaboration d'un nouveau pacte de gouvernance ;
Considérant qu'en application de l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, lorsque l'élaboration d'un pacte de gouvernance est décidée, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;
Considérant que le projet de pacte de gouvernance doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres, lesquels disposent d'un délai de deux mois à compter de sa transmission pour se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Demande** que le pacte de gouvernance dans sa partie 2 – le projet de territoire / la méthode de consultation, soit rediscuté. Les élus souhaitent que le calcul de la majorité qualifiée soit portée à 80% des voix lors des votes mentionnés dans ledit article du pacte de gouvernance.
- **Emet** un avis favorable sur le reste du projet de pacte de gouvernance de Bretagne Porte de Loire Communauté.
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Poligné
Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD